

Objectif de la FOCAM:

Permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve, sans que cela ne l'appauvrisse.

Domaines de travail

- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics au renforcement du système pharmaceutique;
- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics, des formations sanitaires et des partenaires à la mise en place des mécanismes d'approvisionnement, de distribution et de gestion des médicaments et autres produits de santé, des procédures et des outils d'aide à la décision ;
- ◇ Renforcement des capacités des prestataires à la gestion adéquate des médicaments et autres produits de santé ;
- ◇ Organisation des approvisionnements, du stockage et de la distribution des médicaments essentiels et autres produits de santé aux formations sanitaires pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- ◇ Réalisation d'études, analyses et évaluations sur les questions liées à l'accès aux médicaments ;

CONTENU

Les effets indésirables des ordonnances	1
Les erreurs liées à l'utilisation des médicaments	2
La qualité des ordonnances à Brazzaville	3

Les effets indésirables des ordonnances

L'effet indésirable se définit comme un dommage inattendu, résultant d'un acte justifié pour lequel, si la procédure avait été appliquée correctement, il n'aurait pas dû se produire.

Dans le domaine des soins de santé, l'un des actes les plus courants est la prescription que le professionnel réalise, le plus souvent à travers une ordonnance médicale. Celui-ci est alors qualifié de **prescripteur**. Par cet acte, non seulement il ordonne au malade de prendre tels médicaments à telles doses et à tels moments, s'il veut recouvrer sa santé (d'où le terme ordonnance avec le sens "**moi, docteur, je t'ordonne**"); mais aussi, il indique aux autres professionnels de santé, les actes complémentaires à accomplir ou les médicaments à délivrer pour la prise en charge du malade.

L'ordonnance permet donc d'établir une relation entre les différents intervenants dans la prise en charge d'un état de santé et par conséquent, devrait obéir à des règles strictes, dont le non-respect est susceptible d'aboutir à des erreurs, voire des dommages, qui ne sauraient être imputés, ni au résultat des investigations biologiques et paracliniques, ni aux médicaments délivrés. On peut alors parler d'« **effets indésirables liés au non-respect des règles relatives à l'ordonnance médicale** ».

Un prescripteur soucieux de son patient, a le devoir de rédiger ses ordonnances clairement et assez lisiblement pour que le dispensateur ne puisse pas se tromper au moment de la délivrance des médicaments. Il doit se souvenir que **l'ordonnance est un document légal qui engage la responsabilité de celui qui la rédige et qu'elle peut lui être opposable, en cas de dommage sur le patient**. En effet, la confusion entre deux médicaments, parce que l'ordonnance est difficile à lire, peut entraîner des conséquences néfastes. C'est le cas par exemple d'une confusion entre *Cital* (une solution buvable) et *Cytéal* (une lotion antiseptique à usage externe). **Il n'y a pas d'école pour apprendre à mal écrire.**

Une autre source d'effets indésirables est la dénomination incomplète des médicaments. Cette dénomination doit associer le nom, la forme et le dosage du médicament. En effet, un même médicament peut se présenter sous plusieurs formes et plusieurs dosages dont le choix dépend de l'effet souhaité. La simple mention « comprimé » peut renvoyer à « comprimé sécable », « comprimé enrobé », « comprimé effervescent », « comprimé dispersible », « comprimé à sucer », « comprimé à croquer », « comprimé sublingual » et même « comprimé pour inhalation » ou « comprimé gynécologique » pour lesquels les voies d'administration sont tout à fait différentes et dont la substitution peut avoir des conséquences inimaginables.

Le nombre et la fréquence d'administration ont un impact sur l'efficacité du médicament. Il est donc nécessaire de les préciser en indiquant éventuellement les intervalles entre les prises. En effet, l'administration de traitement à base d'artémisinine pour le traitement du paludisme par exemple, requiert un intervalle de 8 heures entre les 2 premières prises, lesquelles par la suite, sont plus espacées, atteignant 12 heures entre les prises, les jours suivants. Pour cela, les mentions « 1 comprimé 2 fois par jours » ne sont pas susceptibles de produire les effets souhaités.

Certains médicaments notamment pour les enfants, nécessitent l'utilisation de cuillère-mesure ou de gobelet ou de pipette pour adapter la dose à administrer. Les mentions du genre « 1 cuillère à café » ne permettent pas d'obtenir la dose efficace nécessaire, chacun pouvant interpréter cette mesure à sa manière.

La précision de la durée du traitement est importante car elle peut varier en fonction de l'effet recherché. Son absence peut entraîner, particulièrement pour les antimicrobiens, des échecs thérapeutiques ou pire encore, le développement des résistances et même des intoxications. Elle peut aussi être à l'origine de surdosage et d'intoxication, le consommateur ne sachant quand s'arrêter.

Les médicaments n'étant efficaces que s'ils sont pris correctement, la FOCAM invite les prescripteurs, les dispensateurs et les consommateurs à s'engager dans la lutte contre les effets indésirables des ordonnances, en instaurant la culture du dialogue, notamment :

Pour le prescripteur :

- Rédiger l'ordonnance de façon claire et lisible ;
- Donner, au moment de la remise de l'ordonnance au patient, les informations, les instructions, et les mises en garde pour chacun des médicaments prescrits ;

- Indiquer au patient la posologie, la durée du traitement, les associations à éviter y compris avec certains aliments, les conduites particulières éventuelles, etc.

Pour le dispensateur :

- Vérifier au moment de la délivrance, que tous les médicaments prescrits selon leur forme, leur dosage et leur association, sont bien indiqués et adaptés au patient. En cas de doute, contacter le prescripteur ou demander au patient de revoir le prescripteur.
- Rappeler au patient le nom du médicament, sa forme, son action, sa posologie, comment préparer la dose et comment prendre le médicament ;
- Insister auprès du patient pour qu'il prenne la totalité des médicaments prescrits, même s'il se sent mieux.

Pour le consommateur :

- Poser toutes les questions de clarification sur les médicaments prescrits et la conduite du traitement, au prescripteur et au dispensateur ;
- Prendre le temps de lire la notice qui accompagne le médicament avant de commencer le traitement.

Dr Ray MANKELE

Président de la FOCAM

Les erreurs liées à l'utilisation des médicaments

Pour être efficaces, les médicaments doivent s'utiliser dans des conditions garantissant leur sécurité. C'est pourquoi, toute personne affectée à la prescription ou à la dispensation est tenue d'observer des attitudes visant à éviter tout risque d'erreur dans l'utilisation des médicaments. Ces erreurs peuvent se manifester par :

- * la prescription ou la dispensation au patient d'un médicament qui ne lui était pas destiné;
- * La prescription d'une mauvaise dose ou d'une mauvaise forme;
- * La prescription d'une mauvaise voie d'administration ou d'un mauvais moment pour l'administration du médicament.

Parmi les causes de ces erreurs, on cite:

- L'insuffisance de formation du prescripteur, se caractérisant par une méconnaissance des indications, des contre-indications et des interactions médicamenteuses d'un médicament;
- Le peu de temps que le prescripteur consacre au malade, ce qui ne lui permet pas de rechercher des facteurs sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques pouvant

affecter la prescription, ou encore des facteurs tels que les allergies, la grossesse, les comorbidités, et les autres médicaments pris par le patient;

- Le sentiment d'autosuffisance du prescripteur qui oublie qu'il est impossible de se souvenir de toutes les informations pertinentes, nécessaires à une prescription en toute sécurité. C'est pourquoi, il est conseillé d'avoir souvent recours à des supports de référence;
- Une écriture illisible sur les ordonnances, la présence d'abréviations non conventionnelles;
- Les erreurs mathématiques faites lors du calcul des posologies et des concentrations de médicaments;
- Une charge importante de travail, notamment aux heures de pointe où le risque de dispenser un médicament potentiellement dangereux est plus élevé, le pharmacien n'ayant le temps suffisant pour analyser les ordonnances;
- Une confusion entre des médicaments dont l'aspect ou la consonance du nom se ressemblent (les noms de médicaments similaires représentent une erreur médicamenteuse sur trois);

- Une communication inadéquate entre le prescripteur et le patient ou entre le dispensateur et le patient.

Les conséquences de telles erreurs peuvent dans certains cas, être graves, dangereuses et même fatales . C'est pourquoi, dans le souci de contribuer à la sécurité des patients, la Fon-

dation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments lance un appel aux agents de santé pour une plus grande vigilance dans la prescription et la dispensation des médicaments, afin de **ne pas mettre à mal leur sacerdoce**, au service des malades.

La qualité des ordonnances à Brazzaville

Par définition, la prescription médicale est une recommandation thérapeutique consignée sur ordonnance, faite par le médecin. Ce document permet la délivrance de médicaments et l'accomplissement de certains actes ou examens médicaux.

Selon le code de la santé publique français, « **le médecin doit formuler ses prescriptions avec toute la clarté indispensable, veiller à leur compréhension par le patient et son entourage et s'efforcer d'en obtenir la bonne exécution** » . L'ordonnance engage donc la responsabilité du médecin qui doit la remettre, en l'accompagnant d'explications claires et précises, nécessaires au patient et à son entourage, pour une bonne observance du traitement.

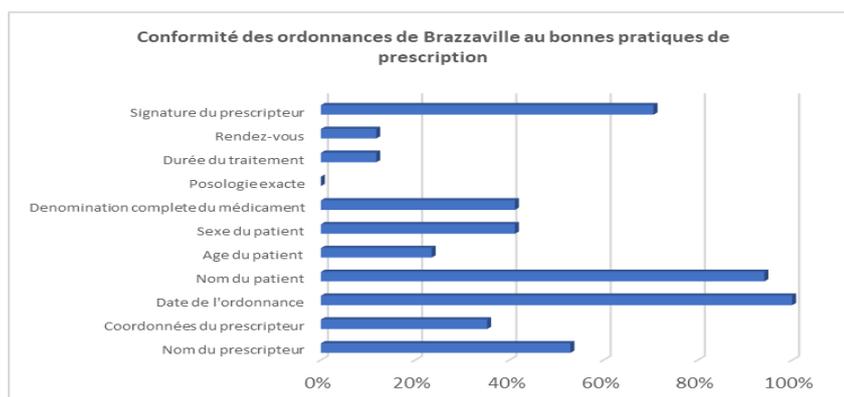
Une bonne ordonnance doit comporter les éléments suivants:

- l'identification du prescripteur ;
- la date de la prescription ;
- le nom et le prénom du patient concerné, avec éventuellement son âge et son poids (notamment quand il s'agit d'un enfant) ;
- Le nom complet des médicaments (dénomination, forme et dosage);
- la dose par prise avec le nombre de prises par jour ;
- la durée de traitement ou le nombre de boîtes ;
- la signature du médecin.

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments a analysé 180 ordonnances collectées à Brazzaville, au cours du mois de mars 2023. **Aucune de ces ordonnances ne remplissait tous les critères ci-dessus mentionnés.**

Il a été plutôt constaté que;

- ⇒ **47% ne portaient pas l'identité du prescripteur** alors que cela est une obligation légale puisque engageant sa responsabilité.
- ⇒ **65% d'ordonnances ne portaient pas les coordonnées du prescripteur** alors que cela est indispensable pour établir le contact entre celui-ci et les autres agents de santé impliqués dans la prise en charge du malade.
- ⇒ **100% des ordonnances portaient la date de prescription.** C'est le seul critère systématiquement présent. Il permet de dater l'ordonnance et aussi d'en fixer la validité qui est de 3 mois, sauf indication précise du prescripteur.
- ⇒ **6% des ordonnances ne portaient pas le nom du malade;** ce qui est invraisemblable.
- ⇒ **Pour 59%, l'identification du sexe du malade n'était pas évidente.** En effet c'est la mention « Mr » ou « Mme » ou alors le prénom, qui permettent d'identifier le sexe. Seulement 41% d'ordonnances portaient ces mentions.
- ⇒ **76% d'ordonnances ne portaient pas l'âge du malade.** Bien que facultative, la mention de l'âge, notamment chez les enfants, permet au pharmacien d'éviter les erreurs de dosage.
- ⇒ **Dans 51% des cas, le nom du médicament était incomplet.** Pour certaines ordonnances, c'est la forme qui était omise et pour d'autres, le dosage n'était pas précisé alors que plusieurs dosages étaient disponibles. Dans certains cas, le prescripteur a utilisé des abréviations non conventionnelles.



⇒ **0% d'ordonnances avait une posologie exacte.** La posologie indique la dose et la fréquence de prise du médicament, mais aussi les instructions particulières, comme les intervalles entre les prises, la prise du médicament en mangeant ou à jeun. Ces instructions sont importantes, car elles peuvent avoir un impact sur l'efficacité du médicament ou l'apparition d'effets indésirables tels que les brûlures d'estomac, les insomnies ou la somnolence, etc.

⇒ **88% d'ordonnances ne portaient pas la durée du traitement.** Celle-ci est indispensable pour assurer l'efficacité du médicament et éviter les effets toxiques et les surdosages. La simple mention du nombre d'unités de conditionnement n'est pas suffisante pour déterminer la durée du traitement surtout que dans certains cas, les quantités mentionnées ne correspondaient pas au traitement. Il en a été ainsi pour un traitement antibiotique où 1 flacon de 60ml dosé à 250 mg a été prescrit à un enfant de 7 ans ou alors 1 boîte de Primolut-Nor a été prescrite à une femme à raison de « 1cpx3 jusqu'à l'arrêt du traitement; ensuite 1cpx 3 pdt 5 jours et 1 cpx2 pdt 10 jrs ». Primolut-Nor se présente en boîte de 10 et de 30 comprimés.

⇒ **Seuls 12% d'ordonnances fixaient un rendez vous pour contrôle.**

⇒ **28% d'ordonnances n'étaient pas signées par le prescripteur.**

L'ordonnance étant un outil de liaison, mieux, de communication entre le patient et les différents intervenants dans la prise en charge de ses problèmes de santé, la qualité de sa rédaction devrait être une préoccupation pour tout agent de santé. Aussi les responsables des services de soins de santé devraient organiser des mises à niveau régulières à ce sujet et une supervision des agents en charge de la prescription des médicaments à tous les niveaux.

Pour plus d'information:

<https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/exercice/gerer-ordonnances>

<https://www.mutuelle-gsmc.fr/news/que-doit-on-trouver-sur-une-ordonnance>

<https://www.vidal.fr/medicaments/utilisation/regles-bon-usage/ordonnance-medicament-prescription.html>

Quelques exemples d'ordonnances collectées à Brazzaville

